## DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2017

Séance du 12 décembre 2017

N° 02

Objet : Indemnité de conseil au

Trésorier Principal

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dixsept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle

#### Etalent présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric , BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel , SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

#### Etait suppléé :

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

#### Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane

AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia

BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno

BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric

BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis

DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne

EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard

FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge

FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle

LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick

MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine

ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)

PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre

SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

#### Etalent excusés :

AILLAUD Jean Pierre LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge MAGAUD Marie José

AUZET Guy MUNOZ MALDONADO Julien

BALIQUE François

BARTOLINI Bernard

BOURJAC Jean Marie

BRUN Patricia

GRAVIERE Remy

REINAUDO Patrick

ROCHAT Jacques

THONNATTE Lionel

TONELLI Corinne

URQUIZAR Danielle

### Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité est calculée sur le montant des dépenses de la collectivité et de ses budgets annexes auquel sont appliqués des pourcentages déterminés par l'arrêté sus-mentionné.

Cette indemnité est nominative et une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement des assemblées ou dans notre cas, lors de la création d'une nouvelle collectivité.

Par délibération du 14 octobre 2014, la CCABV avait attribué cette indemnité. Cette délibération est désormais caduque.

Je vous propose d'accorder l'indemnité de conseil à Monsieur Reynoard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette indemnité sera calculée au taux plein tel que prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après délibération
A l'unanimité
Approuve les propositions présentées
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

16 14/12/2017

Application agress 6 legaliste com

70 DE-004-200067437-20171212-02\_12122017